

ORDRE DU JOUR
Conseil Communautaire du 2 février 2012

I Adoption du procès verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2011

II Rapport du contrôle de la Chambre Régionale de Comptes

III Délibérations

Administration Générale

2012 02-02/01 : Délégations du Conseil Communautaire à Monsieur le Président – Modification - Autorisation

Il vous est donc proposé de modifier la première délégation donnée au Président :

- *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant inférieur à un seuil défini par décret (206.000,00 € HT) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*

Ainsi :

- *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

2012 02-02/02 : Mise en place du Comité de Pilotage « Réseaux » - Décision

Il a donc été envisagé l'hypothèse d'un transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes sachant que cette évolution institutionnelle doit être également l'occasion de rechercher une optimisation du service (qualité /coût) pour les usagers.

Il vous est donc proposé la création d'un comité de pilotage pour suivre le transfert de compétences Eau et Assainissement. Il sera animé par Guy Guinard, en tant que Chef de projet et composé de Dominique Saint-Martin, Christian Vella et Jean Renoud.

Finances/Évaluation des charges

2012 02-02/03 : ZA CHAGNEAU – Maîtrise d'œuvre lotissement – attribution du marché - Décision

Les circonstances économiques de fin 2008 ayant conduit la Communauté de Communes à suspendre le projet de lotissement sur la ZA Chagneau, le permis est devenu caduque et le projet conçu à l'époque doit être, au moins partiellement, repris.

Il est proposé de recourir à un cabinet de maîtrise d'œuvre pour :

- *préparer un nouveau dossier de permis d'aménager ;*
- *actualiser le dossier projet en fonction des données foncières récentes et des perspectives de commercialisation ;*
- *accompagner la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux jusqu'à leur parfait achèvement.*

La Commission d'appel d'offres a examiné leurs propositions le 26 janvier et propose de retenir l'offre de XXXX

2012 02-02/04 Extension des compétences « voirie » - Choix du maître d'œuvre – Décision
Par délibération 2011-2804-24 du 28 avril 2011, il a été décidé de lancer une consultation pour un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, pour l'estimation technique et financière de la réhabilitation des voies sur l'ensemble de la Communauté de Communes.
Les bureaux d'études avaient jusqu'au 16 décembre 2011 à 12 heures pour proposer leur offre.

QUATRE plis ont été déposés dans les délais, présentés par :

- ABROTEC*
- VECTRA*
- PARALLELE 45*
- SERVICAD*

*La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, ce jour, et a retenu l'offre de **XXXX**, pour un montant de **XXXX** ;*

2012-02-02/05 Dépenses d'investissement - Autorisation de paiement avant le vote du budget primitif 2012- Décision

Afin de pouvoir engager certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget, il vous est proposé d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 20 et 21 du budget primitif, soit un montant maximum de $3\ 669\ 830 / 4 = 917\ 457,50\ €$

Ressources Humaines

2012 02/06 Tableau des effectifs – Modification – Décision

Il est proposé de transformer à compter du 1er mars 2012 :

- 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe en adjoint technique principal de 2ème classe.*
- 2 adjoints techniques de 2ème classe avancés au grade d'adjoint technique de 1ère classe.*

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à partir du 6 février 2012

Jeunesse

2012 02-02/07 : Convention mise à disposition des locaux par la Commune de MACAU pour l'ALSH Maternel et le RAM - Décision

La Commune de Macau met à disposition de la Communauté de Communes, un ensemble de locaux et équipements situé à l'école élémentaire, à l'ancienne école maternelle et à la nouvelle école maternelle pour les activités de l'antenne du RAM et de l'ALSH.

Petite Enfance

2012 02-02/08 : Micro crèche de Lamarque – Exercice des compétences de la Communauté de Commune - décision

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences telles qu'elles sont stipulées dans ses statuts, la Communauté de Communes a en charge toutes les activités liées à la petite enfance. A ce titre, la CdC demande à la commune de Lamarque de mettre à sa disposition les ensemble cadastrés : AC 730 et AC 729 dont ils sont propriétaire et acquéreur afin d'y réaliser une micro crèche, structure dont le projet a été inscrit au titre du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutuelle Sociale Agricole.

2011 06-10/09 Micro crèche à Lamarque – Mise à disposition des locaux – Décision

Afin de pouvoir effectuer d'une part les travaux nécessaires à la réalisation d'une micro crèche, dans les immeubles cadastrés AC 730 et AC 729, sis à Lamarque et d'en assurer par la suite la gestion, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette mise à disposition.

2011 06-10/10 Projet de micro crèche à Lamarque - Demande subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Autorisation

Le principe de l'inscription de la réalisation d'une micro crèche sur la commune de Lamarque a été retenu au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

La CdC sollicite la subvention la plus haute auprès des Services de l'État, au titre de la DETR, au vu du montant des travaux.

Voirie

2012 02-02/11 : Aménagement de sécurité RD2 – Carrefour giratoire des Chambres Neuves – Modification de la participation communautaire - Convention avec le Conseil Général – Autorisation de signer

Par délibération en date du 24 juin 2010 le Conseil Communautaire a accepté de participer à hauteur de 169 314,38 H.T, ce qui représentait 50 % du montant des travaux Hors Taxe évalué par les services du Conseil Général (338 628,76 € HT).

Compte tenu de la hausse des prix unitaires, notamment des matières premières, ainsi que des prestations supplémentaires nécessaires pour ce giratoire qui sera intégré à terme en « agglomération », le montant des travaux a été réévalué à 451 500 € HT.

Il est donc demandé une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 50 %, soit 225 750 €.

Environnement

2012 02-02/12 Projet d'extension du quai de transfert - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Autorisation

Lors du Conseil Communautaire du 6 octobre 2011, Vous avez donné un avis favorable au principe de réalisation d'un nouveau quai de transfert des ordures ménagères sur le site d'Arsac.

La Communauté de Communes sollicite, auprès des Services de l'État, la subvention la plus élevée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au vu du montant des travaux.

IV Débat d'Orientations Budgétaires

V Décisions au titre de la délibération 08-22 du 17 avril 2008

- 2011-40 Convention de prestation de service avec l'association Feuilles de route
- 2011-41 Convention de prestation de service avec l'association Ecole Cajuero
- 2011-42 Convention de prestation de service avec l'association Feuilles de route
- 2011-43 Convention de prestation de service avec POSITIVE
- 2012-01 Convention de prestation de service avec LDA33
- 2012-02 Convention prestation service avec la Compagnie Cramoisie
- 2012-03 Convention prestation service avec l'association A.M.I.S